



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MOUREAU (François), « Préface », *Thérèse philosophe. Ou Mémoires pour servir à l'histoire du Père Dirrag et de Mademoiselle Eradice*, p. 7-32

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13657-6.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13657-6.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2000. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Préface

Thérèse philosophe est l'une des productions les plus mystérieuses et les plus paradoxales du XVIII^e siècle français. Le mystère vient en partie de l'excès de commentaires dont on l'a chargé depuis que les « ouvrages philosophiques » – au sens où l'entendait la librairie de l'époque¹ – passent pour exprimer une certaine quintessence des Lumières. Le paradoxe réside dans ce que le livre, dont la source documentaire est évidente, possède une bibliographie erratique et que sa qualité, véritable ou supposée, ne peut que le faire attribuer à l'un de ces héros de la pensée en marche : de Diderot à d'Argens, le choix est de qualité, même si le goût personnel de chacun ou son dégoût peut orienter vers tel ou tel de ces écrivains.

Dans un semblable cas d'école, le plus simple est encore d'en revenir aux faits : les circonstances de la parution de l'ouvrage, ce qu'il évoquait à ses premiers lecteurs, la stratégie de dissimulation de l'auteur. Et si quelque lueur s'en révèle, ne pas chercher à en savoir trop semble la plus raisonnable des conduites à tenir.

Thérèse fait gémir les presses.

Thérèse philosophe propose au bibliographe un maquis d'interprétations dont il existe peu de cas aussi complexes². Ouvrage de bibliophilie dès qu'il parut en sa qualité de livre scandaleux, donc délectable et « collectionnable », il a subi le sort habituel de ce type d'objet : établissement d'exemplaires « parfaits » à partir d'éditions différentes, le tout dans une reliure moderne qui dissimulait la supercherie, « truffage » avec des gravures « libres » provenant d'autres sources, ce qui brouillait la date originelle de l'édition. Le fantasme de l'édition originale aidant, le négoce s'est empressé d'en fournir aux amateurs :

1 - Robert Darnton, Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle, Paris, Gallimard, 1991, Ch. I : « Des livres philosophiques ». Du même auteur, signons son étude de *Thérèse philosophe* dans *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*, Londres, Harper Collins, 1996, pp. 90-114.

2 - Nous renvoyons, faute de mieux, à la nouvelle édition de Pascal Pia, *Les Livres de l'Enfer. Bibliographie critique des ouvrages érotiques dans leurs différentes éditions du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Fayard, 1998, col. 1421-1431.

en général, il suffisait d'antidater une édition et de la donner pour première. En l'espèce, l'édition originale de Thérèse passait pour être sans date ; il suffisait de produire une impression qui n'avait même pas besoin de mentir sur son âge. De fait, on se trouve en présence d'une quantité impressionnante d'éditions sans date qui pourraient toutes revendiquer le statut bibliophilique d'édition originale. La question n'est pas si frivole qu'il y paraît : car il est probable que les pratiques d'atelier de l'originale reconnue indiqueraient une localisation de l'impression et orienteraient vers une attribution du texte³. À peine contrefacteurs, les imprimeurs qui reproduisirent l'édition originale clandestine fournirent deux versions du titre. L'anagramme du père Girard, héros de l'aventure réelle, est le « P. Dirrag » pour une édition qui passe pour l'originale, et autrement : « D. Dirrag » devenu parfois « Dom Dirrag ». La version curieuse : « Mlle de Dirrag » (Vente Peyrefitte, 1977, n° 165) est un hapax qui est sans doute le fruit d'une erreur de copiste, le titre de ce bel exemplaire étant calligraphié sur vélin.

Mais ces minuties ne disent rien sur l'antériorité de telle ou telle des éditions sans date, voire avec date. Le principe économique de la contrefaçon voulant qu'on en réduise le coût pour occuper un marché concurrentiel, la règle la plus simple afin de repérer une édition contrefaite ou pirate consiste à la collationner et à observer l'état du matériel typographique utilisé : une pagination réduite, donc économie en papier, des polices de caractères usées signent nombre de contrefaçons. Dans le cas des « livres philosophiques », terme du jargon des libraires finement analysé par Robert Darnton, qui désigne à la fois la production d'ouvrages sur des idées à la mode et la littérature de « curiosa » – nous y reviendrons –, le prix de vente était sans commune mesure avec le prix de revient réel. Comme on le verra, il pouvait aller jusqu'à dix fois le prix d'un livre « normal » de mêmes format et pagination. La marge bénéficiaire considérable était fondée – voire justifiée – sur son statut de livre interdit et non sur une quelconque équation économique, le prix demandé étant psychologique : cela ne facilite pas notre enquête, puisque les contrefacteurs qui tiraient eux aussi leur bénéfice du fantasme de l'interdit n'étaient pas contraints de serrer le prix de revient pour entrer sur ce marché profitable. Les diverses éditions sans date de Thérèse ne trahissent pas une qualité technique médiocre, signature habituelle des contrefacteurs. D'autre part, le coût de la gravure étant considérable et allant largement, pour des séries, au-delà du budget d'impression du livre lui-même, on pour-

3 - Mais les pratiques typographiques étaient connues des contrefacteurs et autres falsificateurs privés ou publics. Le marquis d'Argenson, ministre du Très-Chrétien, recommande par exemple de « faire imprimer [un pamphlet] à Paris le plus tôt qu'il sera possible. Le français doit suffire pourvu que l'impression en soit faite dans une forme allemande autant qu'il se pourra, et qu'il soit mis au bas du titre : Imprimé à Francfort » (Ars., ms. 10300. Lettre à Feydeau de Marville, Versailles, 24 mars 1746).

rait penser que les éditions sans illustrations sont contrefaites ; malheureusement, la passion des amateurs et la sollicitude commerciale du négoce en livres rares n'ont pas manqué d'insérer des gravures dans des éditions qui en étaient originellement dépourvues. On peut néanmoins faire quelques observations sur les exemplaires conservés à l'Enfer de la BnF et qui sont la collection la plus vaste d'éditions anciennes connues⁴. Ces volumes sont les reliques d'une diffusion que les archives et divers travaux modernes⁵ suggèrent particulièrement importante⁶ :

• **Enfer 402** (microfiche 5248) : [À la sphère], « La Haye », s.d. « P. Dirrag ». In-12, 2 vol. : VIII-140, 72 p. Reliure d'époque en basane. Édition qui imite les anciennes impressions elzéviriennes clandestines (Pierre Marteau et divers) : volonté évidente d'archaïsme, de vieillir l'édition et de la faire passer pour une production des presses hollando-flamandes. Titre encadré, frontispice et 14 gravures. L'« Explication des seize estampes » placée en tête prouve qu'il en manque deux dans l'exemplaire (exemplaire complet à la British Library, Kearney n°122).

• **Enfer 403** : titre « D. Dirrag », « La Haye », s. d. In-12, (2)-144, 71 p. demi-reliure moderne. Vignettes et bandeaux de style rococo très marqué (technique : manière noire), papier d'origine française (contre-marque). Impression des Pays-Bas autrichiens ou de Liège ? Pas d'illustration. Un exemplaire de la British Library (Kearney n° 121) est illustré de 16 gravures.

• **Enfer 404** : titre simplifié : « Thérèse philosophe », s.l.n.d. In-8° : (6)-182, (6)-87 p. Reliure signée en maroquin rouge du XIX^e siècle, tranches dorées sur marbrure. Belle édition, texte encadré. À la fin, un avis imprimé au relieur pour le placement des gravures : t. I : front. et 9 pl., t. II, front et 15 pl. (h.t.). D'après le costume des personnages représentés, l'édition est nettement postérieure à 1748 ; vers 1770. Copie les éditions encadrées de Cramer ?

• **Enfer 405** : « D. Dirrag », La Haye, s.d. In-12 : (2)-141, 69 p. Reliure (française, provinciale) en veau d'époque, dos lisse, pièce de titre : « L'École de la pudeur », (2)-141, 69 p. Au titre, ex-libris ms. : « Chenu ». Édition clairement hollandaise (polices de caractères, réclame à chaque feuillet), très proche de M.-M. Rey ; gravures h.t. front et pl. dépliantes : assez naïves et maladroitement, mais plaisantes, par une technique du gros plan qui pourrait donner des indications sur l'artiste. Doit être largement postérieure à 1748. Vers 1760 ?

4 - Nous n'avons pu consulter la collection de la British Library (inventaire : Patrick D. Kearney, *The Private Case*, London, Jay Landesman, 1981, n° 121-137).

5 - H. Cohen et J. Gay signalent d'autres éditions que nous n'avons pas vues.

6 - À la seule Société typographique de Neuchâtel, grand fournisseur d'ouvrages contrefaits ou interdits, — « drogues », selon le jargon... -, on compte, entre 1769 et la Révolution, 28 commandes et 365 exemplaires fournis d'un livre qu'elle ne publiait pas (R. Darnton, *The Corpus of Clandestine Literature in France 1769-1789*, New York, London, W. W. Norton & Company, 1995, n° 678).

• **Enfer 406-407** : « D. Dirrag », « Londres », 1785.
In-12, 2 vol. (format Cazin) : 161, (4)-80 p. Reliure en maroquin rouge (français), dos lisse (tout à fait contemporaine de l'ouvrage). Impression française (peut-être parisienne). Jolies gravures très fines : front à chaque t. et fig. [Cohen, qui a vu les dessins originaux, les attribue à Borel gravées par Elluin] : ce sont celles que nous reproduisons. Suivi du poème anonyme : « Jouissance ».

• **Enfer 408-409** : « D. Dirrag », « Londres », 1796
In-16, 2 vol. : 156, (2)-86. Cartonnage moderne. Front. au t. I seulement (retirage du 406 en plus clair). Texte suivi de deux poèmes « Jouissance » et « La Poularde » signée « M. Reb... ».

• **Enfer 410** : « Thérèse philosophe ». « À Cythère, chez l'Amour, au Palais des Grâces » ; s.d.
in-12, t. II seul, (4)-122 p. Cartonnage moderne. À la fin, poème « Jouissance ».

• **Enfer 1584** : « Londres », 1783.
In-12, 2 t. en 1 vol., 115-77 p. Demi-reliure allemande en basane d'époque. Titre-frontispice gravé et 29 fig. (retirage pâle). Le second titre est daté de 1782. Édition vraisemblablement allemande.

L'histoire des éditions de Thérèse philosophe n'est pourtant pas totalement inconnue, une fois de plus grâce à l'aide de la police du livre et des cachots de la Bastille propices aux confessions presque spontanées. Depuis Ravaisson, on sait que la police fut mise au courant en octobre 1748 de la prochaine publication du livre à Paris. Qu'en est-il ?⁷ Nous nous permettrons de résumer une affaire, où chacun des inculpés avait une bonne raison de dissimuler partie de la vérité. François-Xavier d'Arles de Montigny, « gentilhomme de Besançon, connu pour se mêler d'affaires usuraires et aider les fils de famille à se ruiner » (B, f. 21) avait été exilé dans sa province natale en 1744 à la suite de diverses indécrottes parisiennes. On le retrouve... l'année suivante commissaire des guerres dans les armées françaises et protégé de Lowendal et de Saxe ! Il y fait, selon une mouche de police, « nombre de parties avec le prince de Conti » (R, p. 297. Source : Ars., ms. 10301), fameux débauché et militaire de qualité⁸. En 1746, Lowendal

7 - La source principale est le dossier des Archives de la Bastille (abrégé ci-dessous en B) concernant l'arrestation, l'interrogatoire et l'embailllement des protagonistes (Arsenal, ms. 11694). Les Archives de la Bastille conservent un « Extrait des lettres et rapports de Bon[nin] et la Mar[che] à commencer du 29 octobre 1747 » (1747-1749) (Ars., ms. 10300) : sur Thérèse, 12, 15, 17 octobre, 14, 17, 20, 23, 27 novembre, 16, 31 décembre 1748, 5 février 1749. On consultera les volumes concernant la police des affaires de la Librairie pour 1747-1748 (Ars., ms. 10300-10301). Voir aussi François Ravaisson, Archives de la Bastille. Documents inédits, Paris, Dutrand et divers, 1881, t. XII, pp. 296-303 (lettres de Bonin à Berryer, 14 novembre, 21 décembre 1748, de d'Hémery au même, 21 décembre 1748, 26 février et 8 mars 1749, de Berryer à Maurepas, 13 mars 1749) (abrégé ci-dessous en R) et Frantz Funk Brentano, Les Lettres de cachet à Paris, Paris, Imprimerie nationale, 1903, n° 4069-4071.

8 - Louis-François de Bourbon, d'abord comte de la Marche, puis prince de Conti (1717-1776), nommé en mai 1746 commandant de l'armée des frontières d'Allemagne, qu'il quitta en septembre à la suite de son conflit avec Saxe (Roman d'Amat, Dictionnaire de biographie fran-

et Saxe l'emploient « en qualité de mercure » (vulgo d'espion) (B, f. 58) dans la principauté de Liège où, en présence des armées françaises, il surveille et dénonce avec quelque succès les agents autrichiens que l'on enlève et que l'on fait disparaître : nous y reviendrons⁹. C'est alors qu'il a l'idée de fournir les armées françaises en ouvrages « philosophiques », forme culturelle du repos du guerrier (B, f. 22)¹⁰. Il finance pour 3 ou 4 000 livres (B, f. 21, 36) l'impression de ces livres d'excellente vente en s'abouchant avec un libraire du lieu, Jacques de Lorme de la Tour, « natif de Paris et établi à Liège depuis plusieurs années » (B, f. 189). Celui-ci recrute dans la capitale française des protes « pour faire un ouvrage qu'il ne voulait pas confier aux ouvriers du pays » (B, f. 19) : engagé à cette fin, Louis-François Boscheron se rend à Liège en juin 1748¹¹. Le programme comprend une réédition du *Portier des Chartreux* et un inédit, *Thérèse philosophe*, dont Montigny possédait le « manuscrit original de la main de l'auteur » (B., f. 47)¹². Le travail achevé en octobre, Boscheron retourne à Paris (B, f. 17).

Mais un événement qui va bouleverser les plans de Montigny se produit inopinément. La paix avec l'Autriche est signée à Aix-la-Chapelle en octobre 1748, les armées françaises quittent les Pays-Bas du Sud : Montigny et de Lorme voient leur clientèle captive disparaître. De Lorme a eu l'heureuse précaution d'établir un circuit souterrain pour introduire en France les productions clandestines ou contrefaites de son fonds. Son « commissionnaire » à Paris, un certain Julien, s'occupe d'y convoier les livres en feuilles, de les faire relier et de les vendre (B, f. 23) : la commercialisation française commence dans les premiers jours de novembre (B, f. 17). Cette solution n'agréa pas à Montigny, qui comptait tirer un meilleur bénéfice de cette production « philosophique » inédite.

çaise, Paris, Letouzey, 1961, t. IX, col. 543-544).

9 - Un document douteux le dit « parent de M. de Saint-Séverin, ministre » [Saint-Florentin ?] (*Lettre de La Marche à Berryer*, 20 novembre 1748. Ars., ms. ; 10301).

10 - Pol-Pierre Gossiaux a retrouvé une contrefaçon liégeoise de L'École de la volupté de La Mettrie (« Dans l'Île de Calypso, aux dépens des Nymphes », 1747) clairement destinée à cette clientèle (cat. exp. *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège*, Bruxelles, Bibliothèque royale, 1983, p. 118). Il signale aussi sur la contrefaçon liégeoise un dossier Anisson-Duperron (BnF, ms., fr. 22130). En juillet 1748, le libraire parisien Mériot et un papetier se rendent en « Allemagne » et « vendent aux officiers de l'armée librement, parce qu'ils se disent libraires de M. de Saxe » (*Lettre de la femme La Marche à Berryer*, 8 juillet 1748. Ars., ms. 10301). Les « équipages de M. de Saxe » sont, en sens inverse, « la boîte de Pandore » qui permet à Mériot et à son fils de faire rentrer en France les ouvrages interdits (*Lettre de Bonin à Berryer*, 21 juin 1748. Ars., ms. 10301).

11 - Boscheron tenta d'acheter à Paris chez la Vve David une presse destinée à masquer l'origine liégeoise de l'impression (*Lettre de La Marche à Berryer*, 30 juillet 1748, Ars., ms. 10301). En effet, une presse sortit discrètement, ce même mois, de l'atelier de la Vve David (17 juillet 1748, Ars., ms. 10301) : la dénonciation aboutit à un arrêt du Conseil la privant de son brevet d'imprimeur.

12 - Philippe Vanden Broeck associe l'imprimeur liégeois Jean-François Bassompierre le père à cette entreprise (cat. exp. *Les Lumières*, op. cit., p. 127).

Il reprend contact avec Boscheron et le charge de trouver à Paris des imprimeurs pour ce qui est dit être « un manuscrit ayant pour titre Thérèse philosophe » (B, f. 13), outre une édition de L'Arétin ou École des filles et un ouvrage « à la louange de M. de Saxe pour lequel il y aura permission »¹³. De fait, une imprimerie clandestine en liaison avec Liège existait dès l'été. Une lettre de dénonciation (6 juillet 1748) au Magistrat donne des détails sur cette « société de libraires, imprimeurs, graveurs, relieurs » : « Les principaux auteurs font feinte d'aller en Hollande et à Liège chercher ces mêmes ouvrages ; les ouvriers qu'ils emploient sont nourris, logés, couchés, blanchis et ont trois livres par jour, fêtes ou non fêtes¹⁴. » La femme La Marche, colporteuse et mouche de la police, précise : « Joly, Boscheron, compagnons imprimeurs, sont revenus de Liège. Ils ont proposé à Bonin de leur prêter son imprimerie pour imprimer des ouvrages curieux, entre autres [...] Thérèse philosophe ou Mémoire pour servir à l'histoire du p. Dirrarg [sic] et de la Dlle Erradice¹⁵. »

Compagnons imprimeurs et agents d'élite de la lieutenance de police, Bonin et La Marche s'emploient à cette tâche dès le 14 novembre pour celui qu'ils surnomment « le chef » (Montigny). Cela n'est pas sans inquiéter La Marche qui ne sait comment se sortir de sa situation équivoque de clandestin au service de la police¹⁶. En même temps, des estampes libres sont commandées au dessinateur Machelier, aux graveurs L'Empereur¹⁷ et Prud'homme ainsi qu'au frère de ce dernier, imprimeur en taille douce (B, f. 13-14, 17) : deux presses se chargent de ce travail urgent (R, p. 297). En attendant, Montigny charge la femme La Marche de lui trouver des clients pour une série de livres dont il assure la diffusion par lot de six : c'est un pot-pourri de « livres philosophiques » parmi les plus excitants¹⁸, dont le texte de Thérèse philosophe fait d'ailleurs inci-

13 - Lettre de La Marche à Berryer, 17 octobre 1748 (Ars., ms. 10300).

14 - Ars., ms. 10301.

15 - 12 octobre 1748. Ars., ms. 10301.

16 - Sa femme s'en ouvre au Magistrat dès le 17 octobre : « Mon mari travaillera avec eux pour ne leur point faire connaître notre endroit. [...] Ils proposent d'établir une presse et de fournir des caractères pour d'autres ouvrages [...] Les personnes sont venues exprès de Liège avec les deux ouvriers pour faire faire ces trois ouvrages [Thérèse, l'Arétin et l'éloge de Saxe] à Paris, parce qu'ils n'ont point assez de caractères à Liège, pour avoir plus de facilité à débiter » (Ars., ms. 10301).

17 - Plutôt que de Jean-Baptiste Denis II Lempereur (1701-1779), très honnête homme et futur échevin, il doit s'agir de Louis Simon Lempereur, jeune graveur à l'époque (né en 1728) et déjà connu par des pièces d'interprétation galantes d'après Téniers ; il illustra le *Boccace de Londres* en 1757 (Inventaire du fonds français. Graveurs du XVIII^e siècle, Paris, Bibliothèque nationale, 1977, t. XIV, p. 254-259).

18 - Cette liste se trouve dans la lettre de la femme La Marche, 17 novembre 1748 (Ars., ms. 10300) (autre copie : Ars. Ms. 10301) : *La Mettrie*, *La Faculté vengée*, *Histoire naturelle de l'âme* ; *La Poupée de Bibbiena* ; *la Tourière des Carmélites par Meusnier de Querlon* ; *Les Mœurs de Toussaint*, édition « à laquelle on a joint les *Pensées philosophiques*, avec la *Critique et Contre-Critique* des deux ouvrages, cinq parties » ; *Les Lauriers ecclésiastiques*,

demment la publicité – habile mise en scène commerciale (p. 92) ! Au début du mois de décembre 1748, l'impression du texte et celle des estampes sont terminées (B, f. 14) (Ars. Ms. 10301 : *Lettre de la femme La Marche à Berryer*, 20 novembre 1748). Thérèse philosophe se présente sous la forme de deux volumes ornés de « figures indécentes » (B., 16)¹⁹, onze pour le moins, puisque c'est le nombre de « tableaux » – dessins originaux – qui furent détruits par leur acquéreur, le pudibond marquis de Fontanges (B, f. 66). Le format des gravures étant qualifié de « grand », on peut en inférer que le format du livre était un in-8° (B, f. 54). Le tirage avait été de 1400 exemplaires (B, f. 17) et Montigny espérait vendre les exemplaires trente livres, dix fois le prix habituel pour des ouvrages de cette catégorie sur le marché officiel. Il dut bientôt en rabattre à vingt, voire à dix-huit livres (B, f. 15, 16). Le 1^{er} février 1749, il était mis en état d'arrestation avec Boscheron (B, f. 21), la plus grande partie de l'édition parisienne était saisie (8 à 900 exemplaires en feuilles. B, f. 18), et commençaient alors les interrogatoires et les longues jérémiades épistolaires de Montigny dont le dossier de la Bastille est barbouillé. Il fut libéré en août 1750... bien avant ses co-inculpés²⁰. Mais, dès les premiers jours de février 1749, une réimpression parisienne de Thérèse avec de nouvelles planches était en route²¹...

Pour conclure, il y eut donc deux éditions de Thérèse philosophe en 1748²² :
1) une production liégeoise, dépourvue de gravures, techniquement semblable

« nouvelle édition augmentée des Délices du cloître », par La Morlière ; le « Recueil complet du procès du père Girard » ; Nocron de Bernis (?) ; Le Portier des Chartreux « avec figures » de Gervaise de la Touche ; Le Sopha de Crébillon fils, etc. Les livres étaient imprimés à Liège et à Anvers (*Lettre de Bonin*, 2 décembre 1748. Ars., ms. 10300).

19 - Bonin parle à deux reprises d'un coût de 6000 livres (Ars., ms. 10300, 10301) : le chiffre semble peu vraisemblable, malgré le prix de telles gravures (salaire multiplié par le risque).

20 - Un certain « Le Comte, Liégeois », associé à l'affaire — on cite le Voltariana, La Tourrière et Dom B. — est envoyé à Paris « par l'auteur ou le libraire » en juillet 1749 pour « savoir ce qui se passe au sujet de ceux qui sont arrêtés » (*Lettre de La Marche à Berryer*, 30 juillet 1749. Ars., ms. 10301). Cet ouvrier imprimeur avait travaillé dans l'imprimerie clandestine parisienne pendant l'été 1748 (*Lettre du libraire Pierre Gandouin*, 3 août 1748. Ars., ms. 10301).

21 - *Lettre de Bonin à Berryer*, 5 février 1749 : « Simon, imprimeur du Parlement [...] pourrait bien réimprimer Thérèse philosophe, parce que Boscheron s'était adressé à lui d'abord, étaient convenus de prix, et la chose a manqué à cause de la banqueroute que Simon a faite, et qu'en outre Lonvet lui a dit qu'il y avait déjà quatre planches de faites pour le nouveau Thérèse, ce qui lui ferait grand tort à lui Lonvet à cause des avances qu'il a faites. » Lonvet, « compagnon imprimeur travaillant chez M. Boudet ; il est logé au coin de la rue de la Boucherie, du côté de la place Maubert chez un marchand de vin » (*Lettre de La Marche à Berryer*, 20 janvier 1749. Ars., ms. 10301).

22 - Le rapport de police se demande dans un nota-bene si les déclarations des accusés ne visent pas à faire croire que l'impression saisie est de Liège et non de Paris, donc étrangère et ne relevant par là que de la contrebande, infraction moins grave que l'impression clandestine sur le territoire du royaume (B, f. 20).

à une édition du Portier des Chartreux réalisée parallèlement²³ ; 2) une édition parisienne en deux volumes in-8° illustrée de onze gravures au moins²⁴. D'après ce que nous en savons – mais la bibliographie est loin d'être complète –, l'exemplaire *Enfer* 403 pourrait être de l'édition liégeoise et donc l'édition originale. Pour ce qui est de l'édition parisienne, composée à nouveau sur le « manuscrit » selon les sources et qui, de ce point de vue, n'est pas une réédition, mais une seconde édition, *Enfer* 402 pourrait être, malgré le format, un candidat raisonnable²⁵.

Un si discret auteur

En ce siècle éclairé, la police s'occupait moins des auteurs que des délinquants qui contrevenaient aux privilèges des métiers du livre. Il s'agit d'une constatation générale que procure la fréquentation des Archives de la Bastille et de la Collection Anisson-Duperron. Les raisons de cette timidité, alors que, des compagnons imprimeurs aux relieurs, toute la filière clandestine était surveillée et punie, ne sont jamais clairement exprimées : ils ressortissent à des raisons économiques et politiques. La Chambre syndicale des Libraires parisiens est attentive à défendre ses droits... voire à dénoncer ses confrères et concurrents : d'où la chasse aux brebis galeuses de la profession. La police sait que les auteurs appartiennent souvent à des cercles protégés et qu'il est de mauvais ton d'en savoir trop. On ne compte pas le nombre de fois où la curiosité policière s'arrête aux porches des hôtels particuliers ou au « secrétaire » de tel puissant personnage, sans aller plus loin ! La police du livre poursuit le crime économique ; elle fait souvent mine d'ignorer l'origine de celui-ci.

Thérèse philosophe n'échappe pas à cette règle, bien qu'il soit irritant après deux siècles et demi d'en rechercher encore l'auteur. Et pourtant les enquêtes policières qui traitèrent de l'affaire n'étaient pas loin, semble-t-il, d'éclaircir ce mystère. Le 4 février 1749, trois jours après son arrestation, Montigny proposait dans une lettre au Lieutenant général de Police Berryer de le mettre sur la piste de l'auteur, et il lui en fournissait les éléments (B, f. 47-48). Cette demande fut

23 - Malheureusement, il ne s'agit pas de *Enfer* 328 : Histoire de dom B*****, portier des Chartreux, « Francfort, J. J. Trotener, imprimeur-libraire, aux Cigognes, 1748 ». In-8°. Reliure en maroquin rouge français d'époque. Belle édition illustrée : front. et 21 gr. Hélas, la vignette de titre signée... « Papillon, 1762 » trahit la supercherie et l'édition antidatée ! Impression française.

24 - Jacques Duprilot (éd. Thérèse philosophe, Genève, Slatkine, 1980) a repéré (p. II) dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque du marquis de Paulmy (Arsenal, ms. 6290) un exemplaire « La Haye, 1749, in-12 », orné de seize « figures » (n° 6070 dans la section « Ouvrages licencieux », f. 244-253).

25 - Un « État des livres » saisis et stockés à la Chambre syndicale décrit, en septembre 1749, une édition « avec figures, brochée, in-12, 2 vol. » (Ars., ms. 10301).

répétée et ne reçut pas la moindre réponse. Se défiait-on de ce très malhonnête homme ? Modérément sans doute, car il avait déjà aidé efficacement la police à l'occasion d'une autre affaire d'édition. Dans son « Mémoire » en défense (B, f. 68), Montigny rappelait en effet avoir été à l'origine de la mise hors d'état de nuire d'« un certain particulier qui a été conduit à la Bastille [et qui] composait un livre indigne qu'il commençait à faire imprimer à Liège ». Il s'agissait d'Antoine-Joseph Garrigues de Froment, arrêté à Mons et transféré à la Bastille le 2 juillet 1748²⁶ pour avoir publié divers ouvrages de politique et d'actualité, dont un Plan impartial et raisonné de pacification générale et perpétuelle, et participé à Liège à l'édition de mémoires sur la vie du maréchal de Saxe²⁷ ; cet « abbé » de Froment faisait d'ailleurs l'espion en Allemagne ; après un long séjour en prison, il fut le collaborateur, dix ans plus tard, du Journal militaire, publié, pour l'édification des Hanovriens occupés, sur les presses de l'armée du maréchal de Richelieu par François-Antoine Chevrier...²⁸ Quant à Bonin, de même que son complice La Marche dans l'affaire de Thérèse, c'était un informateur régulier du Lieutenant de Police²⁹. On voit que les liens volontaires ou non de Montigny avec la police n'étaient pas nouveaux et qu'on pouvait lui faire une relative confiance. Certes, dans le même dossier, une colporteuse se faisait un louable devoir de dénoncer en André-François Boureau-Deslandes l'auteur des Pensées philosophiques... (B, f. 69, 18 septembre 1749)³⁰ : mais Vincennes avait déjà rattrapé Diderot.

Que disait Montigny dans sa lettre à Berryer et dans ses interrogatoires ? Qu'il y avait une connexion avec l'auteur de Thérèse philosophe par l'intermé-

26 - F. Funck-Brentano, op. cit., n° 4011.

27 - Arsenal, Bastille, ms. 11649 : lettres de Saxe à Froment pour se plaindre de l'impression chez Everard Kints à Liège (f. 116, 118, juin 1748). F. 120-121 : Mémoire en défense de Garrigues sur son « système » de politique internationale.

28 - Sur ce personnage, voir nos notices du Dictionnaire des journalistes, J. Sgard éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1999, t. I, p. 436 et du Dictionnaire des journaux, J. Sgard éd., Paris, Universitas, 1990, t. II, pp. 701-702. Garrigues semble être arrivé à la Bastille dans des conditions assez peu régulières (Arsenal, Bastille, ms. 12492, f. 146, 181).

29 - Joseph d'Hémery, Journal de la Librairie, (BnF, ms., fr. 22156), f. 59 (22 avril 1751), f. 64 (6 mai 1751), etc. En janvier 1748, Bonin avait dénoncé Diderot au Magistrat comme l'auteur des Bijoux indiscrets (A. M. Wilson, Diderot. Sa vie et son œuvre, Paris, Laffont-Ramsay, 1985, p. 73). Voir aussi sur ses dénonciations à Berryer, l'article de Jacques Duprilot, « Les fantômes orientaux d'un fermier général : la Zaïrette de La Pouplinière », Dix-Huitième Siècle, n° 28, 1996, p. 179, et les dossiers Bastille cité plus haut (ms. 10300-10301).

30 - La colporteuse, qui signait « Femme L M » [La Marche], informait d'autre part que Boureau-Deslandes lui proposait la diffusion du manuscrit d'un de ses amis, M. de Saint-Marc [Toussaint Remond de Saint-Mard ?], « un système allégorique des Anciens sur la fable, qui peut avoir quelque matière de religion qui ne blesse rien à ce qu'il [l'auteur] croit, et que cela n'est point propre pour tout le monde ». Voir une autre lettre de la même sur ce sujet : « Le Sr Deslandes [sic] connaît M. Dridot [sic] ; il doit aller le voir à Vincennes » (À Berryer, 10 septembre 1749. Ars., ms. 10301).

diaire de libraires établis en Bourgogne : on s'éloignait de Liège. L'interrogatoire portait que l'accusé « a nié aussi de connaître l'auteur de Thérèse et de L'Académie des Dames de la nouvelle forme (qui est le même), soupçonne seulement qu'il est de Dijon ou de Marseille, et que si quelqu'un est en état de savoir qui il est, c'est un nommé de Ventes, libraire demeurant à Dijon, ou à Saint-Seine en Bourgogne » (B, f. 23). La lettre à Berryer confessait, d'autre part, que Montigny avait eu en sa possession le « manuscrit original de la main de l'auteur » de L'Académie des Dames et de Thérèse, plus une traduction de l'Arétin – « qui n'avait jamais été traduit » –, du même auteur, et que le libraire de Saint-Seine pouvait donner des détails sur celui-ci (B, f. 47). Montigny avait aussi des contacts à Auxerre avec le libraire janséniste Fournier chez qui on avait fait imprimer le Voltariana de Travenol et Mannory (1748), un recueil de « poésies gaillardes »³¹ et L'Académie des Dames (B, f. 189). François Desventes, reçu libraire en 1737, était le plus important imprimeur de Dijon ; il publia en 1750 le premier ouvrage du président de Brosses (Lettres sur l'état actuel de la ville souterraine d'Herculée) et, plus tard, les œuvres de La Monnoye. À Auxerre, « pays de jansénie », protégé par son évêque Mgr de Caylus, Michel-François Fournier (1710-1787), actif de 1742 à 1782, eut comme apprenti, puis comme prote un certain Nicolas-Edme Restif de la Bretonne (né en 1734) qui y connut Gaudet d'Arras... Dans sa « fabrique d'Auxerre », Fournier, en apparence éditeur d'ouvrages à usage local fort orthodoxes, était l'un des imprimeurs les plus actifs des Amis de la Vérité ; on lui doit sans doute quelques années des Nouvelles ecclésiastiques.³² La source du manuscrit de Thérèse philosophe semblerait alors la librairie bourguignonne. En cachait-elle une autre plus lointaine ? Nous ne saurions le dire. À moins que Montigny ait voulu détourner l'attention de la source liégeoise... L'allusion que l'on trouve dans Thérèse philosophe à Dijon, à Auxerre et à la Bourgogne n'est pas particulièrement flatteuse pour la sensibilité régionale (p. 85).

Montigny donne aussi d'intéressantes informations indirectes sur l'auteur supposé de Thérèse ; d'abord une localisation assez vague de son origine : Dijon ou Marseille. La capitale de la Bourgogne se justifie par la convergence des soupçons vers la librairie régionale ; Marseille par le sujet « provençal » de la première partie du roman. Plus singulières sont les allusions à d'autres œuvres de l'auteur de Thérèse, connues en autographes (B, f. 36-37, 47), donc attribuables avec quelque vraisemblance ; il s'agit de L'Académie des Dames de la

31 - Plusieurs recueils des XVII^e et XVIII^e siècles ont ce titre ; la plupart ne portent pas de nom de libraire et quelques-uns sont sans date.

32 - H. Ribière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et spécialement à Auxerre (Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne)*, Auxerre, Perriquet, 1858, pp. 47-68.

nouvelle forme, d'une traduction de l'Arétin³³ et, malheureusement sans titre, de « deux manuscrits de la propre main de l'auteur de Thérèse » possédés par Julien, commissionnaire de de Lorme à Paris (B, f. 23). L'Académie des Dames fait référence à la traduction nouvelle d'un célèbre « curiosa » latin du siècle précédent, l'Aloisiae Sigeae Toletanæ Satyra sotadica De Arcanis amoris et veneris (1658) de Nicolas Chorier sous le pseudonyme de Joannis Meursius³⁴. Cette traduction est-elle celle qui parut précédée d'une « Lettre de M. l'abbé de T... traducteur à Madame l'abbesse de *** », datée « À...., ce 20 janvier 1749 »³⁵ ? Les bibliographes voient généralement derrière cette initiale l'abbé Jean Terrasson, l'auteur de Sethos. Un avis du libraire signale : « Ce manuscrit a été trouvé dans les papiers d'un honnête ecclésiastique ; c'est sûrement un des amusements de sa jeunesse : je n'ai pas cru devoir dérober au public ces travaux édifiants »... Aucune traduction nouvelle n'est répertoriée dans les années 1740-1750³⁶. L'académicien Terrasson, né en 1670, mourut en 1750. Quant à la traduction de l'Arétin³⁷ – auteur dont Thérèse fait l'éloge (p. 67) –, il ne peut s'agir de L'Arétin (« Rome, Aux dépens de la Congrégation de l'Index », 1763) de l'abbé du Laurens et, encore moins, de l'Arétin français de Félix Nogaret (1787), deux textes qui ne sont en rien des traductions de Pietro Aretino. Aucune des traductions des Ragionamenti signalées par P. Pia ne correspond pour la date à celle que nous recherchons³⁸. En définitive, l'auteur supposé de Thérèse philosophe serait un spécialiste des ouvrages de contrebande à contenu érotique, sinon philosophique.

Les diverses hypothèses remuées depuis le XIX^e siècle concernant Diderot – solution assez facile à évacuer³⁹ –, et surtout Jean-Baptiste de Boyer, marquis

33 - Signalée encore à Paris en manuscrit le 2 décembre 1748 dans une lettre de Bonin à Berryer (R, p. 298). Une note de police de juillet 1749 parle, de son côté, de « la vie de l'Arétin en manuscrit que M. Berryer a gardée » (Ars., ms. 10301).

34 - Sur les éditions et traductions de l'Académie des Dames, voir Pia, op. cit., p. 195-206.

35 - Nouvelle Traduction du Mursius, « Cythère », « De l'imprimerie de la Volupté », 1775, 2 vol. (BnF, Enfer 272-273).

36 - À part un projet où l'on retrouve l'inévitable mouche Bonin : « M. de Moussi, fils de M. Duquesnois, rue d'Antin, me propose avec trois de ses amis l'Académie des dames, auquel [sic] ils joignent le Meursius à imprimer. Ils comptent en faire une édition in-4° avec des planches, vignettes en fleurons, en taille-douce, à chaque livre, répondantes [sic] au sujet ; ils y font une préface et des enjolivements » (Lettre à Berryer, 6 avril 1749. Ars., ms. 10301).

37 - Caroline Fischer (« L'Arétin en France », Dix-Huitième Siècle, n° 28, 1996, p. 367-384) note l'absence presque totale de traductions de l'Arétin au XVIII^e siècle en France.

38 - Op. cit., pp. 640-653. Les seules traductions, d'ailleurs tardives au XVIII^e siècle, semblent celles de La Putain errante.

39 - Première référence dans la chronique-journal d'Edmond Jean-François Barbier en juillet 1749 : confusion vraisemblable avec les autres ouvrages qui avaient conduit Diderot à Vincennes. Jacques Duprilot (op. cit.) penche encore pour cette attribution en signalant, parmi d'autres, des réflexions parallèles sur la masturbation féminine dans Thérèse et dans Le Rêve de d'Alembert.

d'Argens (1703-1771). Une attribution à l'abbé Terrasson serait tentante, si l'âge respectable de l'académicien ne le mettait hors de cause. Et pourtant l'auteur de Sethos, aurait pu être un auteur vraisemblable : à ce libertin érudit fréquentant sous la Régence avec Du Marsais et quelques autres le cercle du comte de Plélo on attribue un manuscrit clandestin⁴⁰, le Traité de l'infini créé qui proclame, en raffinant sur Fontenelle, la nécessité physique d'une infinité de mondes semblables au nôtre⁴¹. Mort dans une évidente indifférence religieuse, cet ancien Oratorien, homme de sciences et de lettres, est sans doute un personnage plus complexe que son statut académique ne le laisse supposer : il ressemble en cela à un autre académicien « moderne » et cartésien, le très équivoque Fontenelle. L'étude attentive faite par R. Grandroute⁴² de Sethos (1731), roman égyptien inspiré du Télémaque, témoigne de l'originalité d'un esprit dont le déisme n'était pas le moindre des principes philosophiques. Mais le style de Terrasson n'a rien des périodes fleuries de Fénelon, et si « l'abbé T... » est le pédagogue le plus averti de Thérèse philosophe, c'est un jeune ecclésiastique qui n'a pas attendu l'âge de Mentor pour philosopher.

Et si d'Argens...

À défaut d'un Bourguignon, le provençal d'Argens retient l'attention. L'attribution au chambellan du roi de Prusse est assez tardive : elle provient de Sade et d'une référence de La Nouvelle Justine en 1797 qui qualifie Thérèse d'« ouvrage charmant du marquis d'Argens »⁴³ à mettre entre toutes les mains avisées ; Antoine-Alexandre Barbier et son Dictionnaire des ouvrages anonymes, nourri d'informations de première main sur les clandestins du siècle par la grâce des papiers Naigeon, reproduisent l'information et contestent celle de l'abbé Sepher – autre compilateur passionné de la clandestinité – donnant le roman à Montigny⁴⁴. Il suffit de lire les lettres et le « Mémoire » de Montigny conservées aux Archives de la Bastille pour se persuader qu'il n'a rien à voir avec le style enlevé de Thérèse. Mais d'Argens a une redoutable réputation de polygraphe universel dont la rhétorique ronronne plus qu'elle n'entraîne le lecteur⁴⁵.

40 - F. Moureau, De bonne main, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1993, pp. 160-161, 169.

41 - Voir l'analyse de Miguel Benitez, La Face cachée des Lumières, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1996, pp. 392-393.

42 - Le Roman pédagogique de Fénelon à Rousseau, Genève-Paris, Slatkine, 1985, t. I, pp. 303-388. P. 327 : sur son indifférence religieuse : « Il est mort sans sacrements, avec une tranquillité d'autant plus sincère qu'elle n'était pas affichée » (Correspondance littéraire).

43 - Œuvres complètes, Paris, Éditions Têtes de feuilles, 1973, t. VIII, p. 443.

44 - Seconde Édition, Paris, Barrois l'Ainé, 1824, t. III, p. 322, n° 17810.

45 - C'est ainsi qu'en juge Elsie Johnston (Le marquis d'Argens. Sa vie et ses œuvres, Paris, 1928) : « Romans philosophiques pour la plupart en ce qu'il y prêche quelque doctrine,

Certes le provençal Sade a pu apprendre quelque chose de son compatriote qui passa les dernières années de sa vie dans sa province natale et y mourut (1764-1771) ; certes le père de d'Argens, le procureur général Pierre-Jean de Boyer, ami de jésuites, avait été mêlé de près aux débats du Parlement de Provence jugeant (et relaxant d'une voix) en octobre 1731 le jésuite Jean-Baptiste Girard accusé de relations criminelles avec sa pénitente, la demoiselle Marie-Catherine Cadière : la matière d'un long épisode de la première partie du roman était là. D'autres arguments militaient contre cette attribution : la procédure Girard-Cadière avait été l'occasion de publications nombreuses (factums, mémoires judiciaires, gravures, etc.) et avait eu un extraordinaire écho européen qui pouvait avoir donné l'idée à un romancier de s'en inspirer, sans qu'il soit intéressé de près ou de loin à l'affaire ; en 1748, le marquis d'Argens, commensal permanent de Frédéric II à Berlin et à Potsdam, n'avait pas quitté la Prusse⁴⁶ ; un séjour à Paris est documenté en 1751 pour y apporter divers manuscrits à publier et brocanter des tableaux⁴⁷. La provenance du manuscrit de Thérèse (Liège ou la Bourgogne) ne conduit pas évidemment à Berlin, ou en Hollande, pays où d'Argens avait ses habitudes et ses libraires. Mais les manuscrits voyagent... Par ailleurs, son statut de chambellan du roi de Prusse ne lui permettait guère de passer pour l'auteur d'un ouvrage dont la philosophie ne justifiait pas les descriptions grivoises : athée déterminé, Frédéric était pour le reste assez pudibond et peu porté sur le sexe faible. Ces fantaisies « à la française » ne pouvaient que lui déplaire. Une lettre de d'Argens au monarque, « à son armée », destinée à flatter sa naturelle gallophobie – au moins aussi forte que son snobisme « français » – mérite d'être citée. Datable de 1758, elle est rédigée sur un papier à lettres décoré de motifs rococo du plus bel effet. Le contenu de la lettre en explique l'origine :

Je n'aurais aucune idée de la politesse française, si je n'employais pas ce qu'elle a de plus galant et de plus recherché pour féliciter Votre Majesté de la jonction des Russes avec Son armée. J'ai été assez heureux pour acheter une partie de l'équipage d'un colonel pris à la bataille que le prince de Brunswick, votre neveu⁴⁸, vient de gagner si glorieusement à Villemstadt⁴⁹. J'ai trouvé parmi ses papiers

tantôt le bonheur de la vie champêtre, tantôt la tolérance, tantôt des éclaircissements sur le gouvernement idéal. Ils sont cependant défigurés par une galanterie fade, des péripéties innombrables » (p. 34). Nous sommes loin de Thérèse...

46 - Dominique Bourel, « Le marquis d'Argens à Berlin », Le marquis d'Argens, Jean-Louis Vissière éd., [Aix-en-Provence], Publications de l'Université de Provence, 1990, pp. 29-39.

47 - Voir notre : « D'Argens et la peinture », Le marquis d'Argens, op. cit., p. 81 et n. 44. Un précédent voyage à Paris, par Liège, est connu en août 1747 (E. Johnston, op. cit., p.44, 72).

48 - Charles Guillaume Ferdinand, duc de Brunswick. Voir l'Ode au prince Ferdinand de Brunswick sur la retraite des Français en 1758 rédigée par Frédéric II et envoyée presque aussitôt... à Voltaire.

49 - Wilhelmstadt. (Willemstad).

*et ses livres au lieu des Commentaires de César et de ceux de M. de Turenne, Le Portier de la Chartreuse [sic] Les Campagnes de l'abbé de ***⁵⁰, La Poupée de Bibiena⁵¹, et plusieurs feuilles pour écrire des lettres, d'une desquelles je me sers très heureusement.*

Avouez, Sire, que les Français sont des gens bien polis. Depuis trois ans, ils avaient la coutume de se faire battre toutes les années au mois d'août, et voilà que pour plaire aux alliés, ils perdent une bataille dès le mois de juin. Peut-on rien de plus galant ? Ce n'était pas la peine que la Cour de France rappelât M. de Broglie, parce qu'il s'était fait battre avec M. de Soubise. M. d'Estrées a fait ainsi que lui ; la seule différence que je trouve entre M. d'Estrées et M. de Broglie, c'est que le premier s'est fait battre deux mois plus tôt que l'autre.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté

le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le marquis d'Argens

Potsdam, le 28 juin⁵².

La classique accusation qui, pendant la Guerre de Sept ans, faisait des « philosophes » les ennemis de la Nation française et les complices de l'étranger trouverait aisément de quoi se satisfaire dans cette lettre à l'ironie grinçante. Plus que la raillerie à l'égard des généraux français en déroute, on notera le lien établi entre la décadence de la France et la littérature érotique, du libertinage raffiné de Bibbiena à la pornographie du Portier – lecture favorite et apéritive de Mme C. dans Thérèse, qui parle de « son air de vérité qui charme » (p. 48). Si d'Argens est l'auteur de Thérèse, il n'en dut souffler mot à Potsdam, et sa correspondance est muette à ce sujet. Mais c'est le même d'Argens, commentateur et laudateur de Julien l'Apostat, qui écrivait dans son testament que, « comme vrai chrétien, [il voulait] être enseveli dans l'Église des Pères minimes de la Ville d'Aix, au tombeau de [sa] famille, aussi simplement qu'il sera possible »⁵³ : la pression sociale est un élément qu'il ne faut jamais négliger chez cet esprit aussi audacieux dans ses idées que prudent dans ses actes. Une des énigmes de ce poète « par plaisir », dont le mot est « le secret », se termine d'ailleurs par un vers sibyllin : « Tu m'a souvent trahi. Me connais-tu lecteur ? »⁵⁴. Cette discrétion et la relative réputation du romancier et du philosophe

50 - Les Campagnes de l'abbé T***, par le chevalier de la Morlière (1747).

51 - Jean Galli de Bibbiena (1744).

52 - Cracovie, Bibliothèque Jagellonne, (Ancien Fonds de la Bibliothèque de Berlin), Autographensammlung, s. v. « d'Argens ». Le même fonds possède, en outre, deux lettres de d'Argens à Chévrier et à Formey, un autographe intitulé : « Dialogue d'un capucin et d'un officier espagnol » (3 p.) et divers rogatons (notes de lecture de roman, reçus de livres).

53 - Testament inédit reproduit en annexe de notre « D'Argens et la peinture », op. cit., p. 90.

54 - Manuscrit autographe (coll. de l'auteur). Au verso, une autre pièce de vers qui évoque sa crainte bien connue de la mort dont Frédéric II se divertissait à ses dépens (« Sentiments de piété de Madame la marquise de... à la vue d'une tête de mort d'argent dans laquelle on avait enchâssé une montre dont un de ses amis lui avait fait présent »).

ont fait douter plus d'un, dont un spécialiste éminent comme J. Molino⁵⁵, de la paternité de d'Argens.

Les travaux récents de Guillaume Pigeard de Gurbert⁵⁶ fournissent une synthèse convaincante et précise des arguments qui militent en faveur de d'Argens. Nous les résumons : 1) la quasi-superposition, mot pour mot, des lignes consacrées par d'Argens dans ses *Mémoires* (1735) à l'affaire Girard-Cadière avec les passages correspondants de Thérèse ; 2) la formule : « Oubliez-vous et laissez faire » du P. Dirrag à Éradice évoquant une page des *Lettres cabalistiques* où d'Argens attribue la sentence équivoque au p. Girard ; 3) l'éloge d'un libertinage qui ne trouble pas le lien social, leitmotiv de Thérèse, se retrouve dans la *XXI^e* des *Lettres chinoises* (1739) ; 4) diverses thèses philosophiques – pédagogie du plaisir, annulation de la volonté morale par les passions, des-saisissement de soi par le plaisir, primat du réel sur le pensé – sont récurrentes dans l'œuvre de d'Argens⁵⁷. Si certaines de ces idées appartiennent à la doxa libertine que d'Argens put ânonner de la Provence à la Hollande, dans le milieu très hétérodoxe de Prosper Marchand et de ses amis britanniques, comme le Docteur Mead, il y a bien souvent plus qu'une communauté de pensées dans ces textes, un véritable mimétisme verbal, qui ne peut être attribué qu'à un lecteur passionné de d'Argens... ou au marquis lui-même. Le quadragénaire auréolé d'une récente réussite sociale dans la Prusse de Frédéric aurait écrit un roman d'adolescent avec la plume d'un homme mûr.

Un pendu très éloquent : La Serre, père de Thérèse ?

« Nous avons lieu de présumer que l'auteur de Thérèse est à Liège », écrivait en novembre 1748 le compagnon imprimeur La Marche à son supérieur, le lieutenant de police Berryer⁵⁸. Quelques mois plus tôt, le 11 avril 1748, un espion autrichien du nom de La Serre était pendu à Maëstricht, ville relevant alors partiellement de la principauté de Liège. Les « mercures » français de Liège avaient excellemment travaillé à le démasquer. Un certain Arles de Montigny n'était pas le dernier, sans doute, à s'en féliciter, puisque la mission que lui avait confié l'État-major était de traquer les agents impériaux infiltrés dans les lignes françaises. Nous savons seulement que ce de la Serre avoua lors

55 - Le bon sens du marquis d'Argens. Un philosophe en 1740, thèse inédite, Sorbonne (Paris IV), 1972. La thèse récente et monumentale soutenue en Sorbonne par Lu Wan-Fen va dans le même sens (Le marquis d'Argens : de la philosophie au roman, Université de Paris IV, 1997, t. II, p. 361, n. 257).

56 - Son édition de Thérèse philosophe, Arles, Actes Sud, 1992.

57 - On trouvera quelques autres rapprochements dans la préface de Raymond Trousson à son édition de Thérèse (Romans libertins du XVIII^e siècle, Paris, Bouquins-Robert Laffont, 1993, p. 565).

58 - Lettre du 14 novembre 1748 (Ars., ms. 10301). Autre copie : Ars., ms. 10300.

de son interrogatoire avoir composé des ouvrages scandaleux, contraires à la morale et à la religion, et d'en avoir publié certains. Le pasteur de l'Église wallonne de Maëstricht, Jean-Scipion Vernède en fit le compte rendu suivant dans la Bibliothèque raisonnée d'Amsterdam :

Peu de temps avant le siège de cette ville, je fus appelé auprès de M. de la Serre, ci-devant lieutenant de la Compagnie franche de M. le chevalier de Vial. Je le trouvai pénétré de tristesse à l'idée des péchés qu'il avait commis. Mais ce dont son âme était navré, ce qui excitait dans sa conscience les bourrellements les plus amers, et ce qu'il craignait de ne pouvoir effacer par les larmes, c'était qu'il avait composé quelques écrits contre la religion. Ecrits, de son propre aveu, contraires au bon sens, à l'évidence, à ses véritables sentiments ; ne concevant pas, disait-il, comment il avait eu seulement la pensée d'avancer et de défendre des opinions, également absurdes et impies. Il sentit aisément que sa repentance exigeait de lui plus que l'aveu qu'il venait de me faire : c'est pourquoi la veille de sa mort, il dressa la déclaration ci-jointe, qu'il lut lui-même en présence de témoins avant que de mourir : protestant que s'il avait encore quelque espérance de pardon, elle n'était fondée que sur la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ, et sur l'horreur que lui inspiraient ses iniquités, surtout, les fruits odieux de son imagination déréglée. Il me chargea, de plus, de rendre sa déclaration publique [...]

Vernède

*Pasteur de l'Église wallonne de Maestricht
À Maestricht, ce 10 octobre 1748.*

Déclaration

Prêt à rendre à Dieu mon âme, et véritablement pénétré de sentiments de repentir des scandales que j'ai pu causer par mes discours, et par mes écrits, je déclare que la suite d'un livre intitulé, Les Sentiments de Monsieur Guillaume Burnet sur la religion ou Examen de la religion par M. de Saint-Evremond, dont je suis l'auteur, est le fruit d'une imagination échauffée et enivrée dans le libertinage : qu'ainsi je déclare que mes sentiments y sont contraires, et supplie ceux entre les mains de qui se trouve ce livre de vouloir le brûler comme un livre pernicieux, et un des fruits du libertinage. Je prie aussi ceux qui ont entre les mains un manuscrit que j'ai composé sur la nature de l'âme de vouloir bien le brûler et le regarder comme un écrit dangereux, pernicieux fruit d'une folle imagination, et qui n'est rempli que d'absurdités ; ainsi que je déclare moi-même le croire : demandant du meilleur de mon cœur pardon à Dieu et à la Religion de ces misérables écrits ; ainsi que de quelques traits contre la religion qui se rencontrent dans un livre intitulé : Lettres sur les mœurs et Caractères des différents états qui composent la France, qui est entre les mains du sieur..., libraire à..., à qui j'en ai vendu le manuscrit.

Fait à Maestricht le 10 avril 1748.

De la Serre

P. S. On croit devoir avertir que le manuscrit sur la nature de l'âme a été brûlé ; que les autres ne sont pas imprimés encore ; et qu'il y a lieu d'espérer qu'ils ne le seront jamais ⁵⁹.

59 - « Lettre à Messieurs les Auteurs de la Bibliothèque raisonnée », Bibliothèque raisonnée, Amsterdam, J. Wetstein, t. XLI, octobre-décembre 1748, p. 475-477. Voir Daniel Droixhe, « Liège. La diffusion des idées nouvelles », La Vie culturelle dans nos Provinces

La Serre est loin d'être un anonyme pour les spécialistes qui, de G. Lanson à I. O. Wade et aux plus récents⁶⁰, se sont occupés de l'auteur de l'Examen de la religion, un des manuscrits philosophiques clandestins les plus répandus et les plus brillants des premières Lumières⁶¹. Une lecture rapide de la « déclaration » reproduite ci-dessus, confortée par une version modifiée connue grâce à Prosper Marchand⁶², a conduit des chercheurs à lui attribuer l'ouvrage, et d'autres à le lui refuser, soupçonnant une supercherie de la Bibliothèque raisonnée. Des documents d'époque confirment l'exécution du condamné. De fait, La Serre ne se disait pas l'auteur de l'Examen de la religion, mais d'une « suite » déjà publiée (« un livre »). On trouve, en effet, dans une édition datée de 1745⁶³ (La Vraie religion démontrée par l'Écriture sainte, traduite de l'anglais de Gilbert Burnet, Londres, G. Cook, 1745)⁶⁴, l'Examen de la religion dont on cherche l'éclaircissement de bonne foi. Attribué à M. de Saint-Évremond (titre à l'adresse de : « Trévoux, Aux dépens des Pères de la Société de Jésus », 1745) suivi d'une seconde partie, qui reproduit les Nouvelles Libertés de penser publiées à Paris chez Piget en 1743 sous l'adresse d'Amsterdam⁶⁵ : « Le Philosophe » [de Du Marsais], les « Réflexions sur l'argument de Monsieur Pascal et de Monsieur Locke concernant la possibilité d'une autre vie à venir » [de Fontenelle ?]⁶⁶, les « Sentiments des philosophes sur la nature de l'âme » [par

(Pays-Bas autrichiens, principauté de Liège et duché de Bouillon) au XVIII^e siècle, Bruxelles, 1983, p. 90.

60 - Ann Thomson, « L'Examen de la religion autour de 1748 », La Lettre clandestine, n°4 (1995) rééd. 1999, pp. 559-564 (avec bibliographie) ; Gianluca Mori, « L'Examen de la religion au XVIII^e siècle », La Lettre clandestine, n° 6, 1997, pp. 201-228.

61 - Récemment édité par Gianluca Mori avec toutes les précautions scientifiques nécessaires (César Chesneau du Marsais, Examen de la religion ou Doutes sur la religion dont on cherche l'éclaircissement de bonne foi, Oxford, Voltaire Foundation, 1998). L'ouvrage est attribué aussi, on le sait, au journaliste Jean-Baptiste Le Villain de la Varenne (M. C. Couperus, Un périodique français en Hollande. Le Glaneur historique, 1731-1733, Paris, 1971, pp. 66-69) : il put en être seulement le copiste-éditeur.

62 - « Anecdotes touchant de la Serre et Morin », Leyde, Bibliothèque universitaire, Fonds Marchand, March. 47.

63 - Comme à F. Weil (A. Thomson et F. Weil, « Manuscrits et éditions de l'Examen de la religion », Le Matérialisme du XVIII^e siècle et la littérature clandestine, O. Bloch éd., Paris, Vrin, 1982, p. 180), cette édition nous semble antidatée ; peut-être celle qui est signalée en 1747-1749 (B. E. Schwarzbach et A. W. Fairbairn, « The Examen de la religion, a bibliographical note », SVEC, 249, 1987, pp. 120-124).

64 - Ars. : 8° T. 10406 (in-12, deux parties, premier titre cartonné). La reliure en maroquin rouge d'époque, dos sans nerfs décoré à la grotesque, est largement postérieure à 1745 (vers 1760). Ex. La Vallière ?

65 - La police parisienne en signale un autre tirage le 6 août 1747 sous l'adresse et la date de l'originale (« différent de celui que j'ai ») (Ars., ms. 10300).

66 - Attribution vraisemblable d'Antony McKenna contestée par A. Niderst (A. McKenna, « Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke : un manuscrit clandestin attribué à Fontenelle », Fontenelle, A. Niderst éd., Paris, PUF, 1989, pp. 351-366.

Maillet]⁶⁷, le « *Traité sur la liberté*, par M... divisé en 4 parties » [de Fontenelle]⁶⁸, la « *Réflexion sur l'existence de l'âme et sur l'existence de Dieu* ». De fait, il s'agit d'une spéculation de libraire qui a joint à l'édition de l'*Examen* une suite de petits traités et a fait précéder le tout d'un titre de relais cartonné (La Vraie religion). C'est à cette fabrication que fait allusion La Serre. La « suite » disparaît dans des éditions postérieures, dont celle de 1767⁶⁹.

Après Clément, qui voyait dans « la partie philosophique [...] des lieux communs de déisme et de morale relâchée, très mal amenés et un peu plus mal écrits »⁷⁰, le bibliographe A.-A. Barbier est le premier à avoir signalé, sans faire le lien, que « les réflexions sur les passions, sur la liberté de l'homme, sur le mot nature, sur l'amour-propre, l'examen de la religion, etc., se trouvent textuellement dans les pièces imprimées à la suite de l'*Examen* de la religion de La Serre, éd. originale, Londres, Cook, 1745, et dans les "*Doutes sur les religions révélées*", imprimées pour la première fois, sans lacunes, Paris, 1792, in-8° »⁷¹. R. Grandroute en a fait l'inventaire⁷² en se fondant uniquement sur l'*Examen*, à l'exclusion presque totale de la « suite ». Le résultat de son enquête peut être largement complété, en particulier pour ce qui est des réflexions de l'abbé T. sur « l'examen des religions par les lumières naturelles » qui est un démarquage, souvent mot pour mot, du deuxième chapitre de l'*Examen* ou de son fils plus ou moins légitime, les « *Doutes* »⁷³. Un trait de langue comme « ridiculité (T, p. 52)

67 - Attribution de Gianluca Mori (« Benoît de Maillet et son traité "sur la nature de l'âme" », *La Lettre clandestine*, n° 4, 1995, rééd. 1999, pp. 459-473), qui remplace la traditionnelle attribution à Mirabaud. On notera qu'un manuscrit de La Serre portait le même titre.

68 - Voir l'édition d'Alain Niderst (Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1997).

69 - Bnf., Ars., etc. Inventaire des diverses éditions dans Miguel Benitez, op. cit., p. 73.

70 - Les Cinq Années littéraires, Berlin, 1755, t. I, p. 135 (*Lettre XXIV* : Paris, 30 janvier 1749).

71 - Op. cit., Paris, 1879, col. 708-709. D'un déisme plus radical que son modèle, les « *Doutes* » sont une révision de l'*Examen* dont la diffusion manuscrite coïncide avec le début de la décennie 1740 (*Examen*, éd. G. Mori, op. cit., p. 349).

72 - Le Roman pédagogique de Fénelon à Rousseau, Genève-Paris, Slatkine, 1985, t. II, pp. 697-706.

73 - Reprises textuelles (T : Thérèse. E : *Examen*, 1745) : « Si un chrétien de bonne foi... Mahomet » (T, p. 50 ; E, Ch. I, p. 2-3). « Pour être parfait chrétien... contraire à la nature » (T, p. 53 ; E, Ch. X, p. 126). « Toutes les religions, sans en excepter aucune, sont les ouvrages des hommes » (T, p. 54. E, Ch. XI, p. 135). Pour ce qui est du Ch. II de l'*Examen*, les reprises développées sont nombreuses : elles concernent Dieu et Adam (T, p. 51) ; « Dieu n'est sujet à aucune passion » (p. 51) ; « Dieu se repent d'avoir créé l'homme » (p. 51) ; « Suivant la religion chrétienne, nous ne péchons que par la tentation » (p. 52) ; « Dieu nous donne des commandements » (p. 52).

Reprises avec variantes : « Il n'y a rien de mal dans le monde eu égard à la divinité », etc. (T, p. 46 ; E, Ch. 9, p. 103) ; le voleur, la société et Dieu (T, p. 46 ; E, Ch. 9, p. 105, 112) ; les « quatre parties » du monde et les chrétiens (T, p. 51 ; E, Ch. I, p. 6-7). R. Grandroute cite d'autres extraits dont le fond, sinon la forme, se recourent. Pour le Ch. II de l'*Examen*, souvenirs précis dans Thérèse sur le Dieu qui ne saurait tromper, le Dieu immuable, le Diable (p. 50, 51).

– un « mot [qui] n'a point été reçu », selon le Dictionnaire de Trévoux – apparaît aussi à plusieurs reprises dans l'Examen. L'auteur de Thérèse s'est dispensé d'utiliser les chapitres de l'Examen qui concernaient les critiques les plus vives de l'Église romaine, en particulier les pages sur le Christ, les Pères de l'Église et les Conciles. Le « quiétisme » du P. Dirrag, « l'enthousiasme » mystique et la quête du martyr de ses dévotes prosélytes toulonnaises sont en effet analysés par l'auteur de Thérèse philosophe comme un simple délire social et physiologique sans référence précise au « guyonnisme » ou aux « convulsionnaires » jansénistes. L'étude de la « suite » de 1745, dont La Serre fut, à n'en pas douter, le copiste-éditeur plus que l'auteur confirme cette première impression. Plusieurs récritures de la « suite »⁷⁴ témoignent d'une liaison évidente entre les deux ouvrages, même si la diversité des points de vue exprimés par les cinq textes de la « suite » empêchent toute superposition avec Thérèse philosophe.

À part le traité « sur la nature de l'âme », qui fut brûlé, et les Lettres sur les mœurs confiées à quel libraire (de Liège ?)⁷⁵, le pasteur Vernède ignorait tout du destin des autres manuscrits de La Serre, qui « ne sont pas imprimés encore »⁷⁶. Sans doute, ne lui avait-on pas tout dit. Et pas davantage le fait que La Serre, capucin défroqué, servait de copiste et de secrétaire au polygraphe et journaliste pro-autrichien Jean Rousset de Missy⁷⁷, correcteur-diffuseur de manuscrits comme l'Esprit de Spinoza dit Traité des trois imposteurs⁷⁸. On

74 - L'illusion de la liberté : « dans une balance égale, dans un juste équilibre, nous ne pouvons pas apercevoir ce défaut de liberté » (T, p. 14), cf. « L'égalité de force qui est entre deux dispositions contraires de l'esprit » (« Traité de la liberté », Quatrième Partie, p. 122). « Un poids de quatre livres détermine nécessairement le côté d'une balance qui n'a que deux livres à soulever » (T, p. 14), cf. « un poids de cinq livres emporté par un poids de six » (« Traité de la liberté », Quatrième Partie, p. 124). « L'arrangement des organes » (T, p. 15), cf. « Le raisonnement dans l'homme est uniquement l'effet de la disposition des organes de son cerveau » (« Sentiments des philosophes », p. 81). La « gloire » de Dieu (T, p. 52 ; « Réflexions sur l'existence de l'âme », p. 137).

75 - À moins que ce manuscrit ait été publié sous un autre titre, nous n'en avons pas trouvé trace. Dans les années 1747-1748, la police parisienne est obsédée par la librairie liégeoise qui inonde le marché français d'ouvrages contre les bonnes mœurs et la religion, dont La Mettrie et de nombreux « ouvrages philosophiques » (Ars. Ms. 10300-10301). Par comparaison, le censeur Crébillon fils est très convenable : ses lettres en témoignent dans les mêmes dossiers, même si l'on y parle incidemment du Sopha.

76 - Une liste aurait été utile... Parmi les manuscrits de l'auteur de Thérèse possédés par Montigny, existait une traduction de l'Arétin : un mandement du prince-évêque de Liège, Jean-Théodore de Bavière, condamne en 1749 une édition locale de cet auteur (Mandement qui renouvelle et amplifie les anciens édits touchant la police de l'imprimerie et de la librairie, Liège, 7 février 1749. Liège, A.E., Placards liégeois imprimés, supplément 1716-1793).

77 - « Le copiste de Rousset, qu'il nomme capucin » (lettre de Heinzelman à Marchand. Leyde, Fonds Marchand, March. 47, f. 8-9). Sans donner ses sources, l'abbé Sepher le dit aussi : « premier officier aux Gardes françaises et ensuite au service des États-Généraux » (Du Marsais, Examen, G. Mori éd., op. cit., p. 370). Il existe un article « La Serre » dans le Freydenker-Lexicon de Johann Anton Trinius (Leipzig, Cörner, 1759).

78 - Le « Traité des trois imposteurs » et « L'Esprit de Spinoza ». Philosophie clandestine

ne manquera pas de s'interroger sur une bizarrerie de Thérèse philosophe, qui transforme le père Girard jésuite en père Dirrag, capucin, dans un texte qui attaque aussi bien les « m[olinistes] »⁷⁹ que les « j[ansénistes] », mais s'en prend particulièrement aux disciples de François d'Assise, fondateur d'un Ordre qui révérait son saint cordon. Trois Capucins sont, d'autre part, les protagonistes de la scène de débauche la plus ignoble du roman dans l'Histoire de la Bois-Laurier (p. 77-81). Et cette dernière se déguise de façon sacrilège en empruntant la bure d'un Capucin : allusion libertine à une fameuse Messaline moderne, Mlle de Charolais (1695-1758), tante du prince de Conti avec qui Montigny faisait la débauche ? Sous le nom de « Frère Ange » et la bure ceinte du cordon de saint François, elle organisait des orgies fort prisées, à la suite desquels ses meilleurs amants recevaient son portrait peint dans cet accoutrement bizarre⁸⁰. Voltaire lui dédia ce quatrain inspiré :

*Frère Ange de Charolais,
Dis-nous par quelle aventure
Le cordon de saint François
Sert à Vénus de ceinture ?*

Concluons. Il n'est pas non plus indécent de remarquer que l'éditeur d'une « suite » de l'Examen de la religion est victime de l'efficacité du contre-espionnage français en avril 1748, qu'on le pend et qu'on saisit ses papiers, que le responsable des services français se trouve dans le mois qui suit en possession du manuscrit inédit de Thérèse philosophe, qu'il le propose à un libraire liégeois et que commence alors l'histoire d'une publication dont nous avons donné le détail. Un tel ensemble de coïncidences ne doit rien au hasard ; il y a de la nécessité quelque part. Copiste en possession d'un manuscrit clandestin ou auteur ? La potence a emporté la réponse.

La Serre, dont nous ne connaissons que cette fin tragique précédée d'aveux, est un candidat qui n'a pas le brillant de Diderot ni la faconde provençale et l'éru-

entre 1678 et 1768. Textes présentés et édités par Françoise Charles-Daubert, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, pp. 78-80. Sur le « petit Burnet », p. 96.

79 - Contrairement au torrent d'injures que l'affaire du P. Girard suscita contre la Compagnie de Jésus, Thérèse philosophe est de ce point de vue assez originale. Les accusations de pratiques antiphysiques et la curieuse allusion à la « Société » pour désigner la congrégation des Capucins renvoient habituellement aux jésuites : ici, ce sont les Frères mineurs de saint François qui en ont l'opprobre. De nombreux ouvrages satiriques avaient mis en scène les prétendues débauches du P. Girard. Citons, parmi d'autres, les Anecdotes pour servir à l'histoire secrète des Ébugors (Amsterdam, 1733), où les anagrammes transparents fleurissaient : ébugors (bougres), Caladeria (la Cadière), Ripercager (le P. Girard), etc.

80 - Voir une reproduction dans la biographie de M. Lever (Donatien Alphonse François, marquis de Sade, Paris, Fayard, 1991, h.t. de la p. 402) qui consacre plusieurs pages à ce personnage singulier, dont Sade possédait à La Coste un portrait de ce type, « gagné » par son père.

dition attrape-tout du marquis d'Argens. Thérèse aurait-elle eu un père issu de la roture littéraire ?

Deux romans en un, et le prêche qui va avec.

Le principe même du roman pornographique au siècle des Lumières – ces ouvrages qu'on ne lisait que d'une seule main, comme on le sait depuis la maréchale de Luxembourg et J. M. Goulemot – est de multiplier les scènes scabreuses et de les enrober d'un minimum de « philosophie » de l'existence. Ce roman d'éducation, par le genre, et de la répétition, par son esthétique, n'était pas en soi nouveau. Fougeret de Monbron (Le Canapé couleur de feu, 1741), dans le style graveleux, ou Godard d'Aucour (Thémidore, 1745) dans le style gazé de la bonne compagnie, s'y exerçait, comme d'autres, avec assez de succès. Mais ces romans du libertinage n'ont que peu à voir avec la violence pornographique et agressive de Thérèse philosophe : le roman oscille de façon permanente entre l'ignoble et le sublime. On comprend que Sade l'ait trouvé « le seul [ouvrage] qui ait montré le but, sans néanmoins l'atteindre tout à fait ». Mais quel était ce but ?

L'étude de la structure du roman peut nous éclairer. Il s'agit de deux récits-mémoires à la première personne dont le lien est si artificiel qu'ils semblent sortir de deux plumes différentes. Le récit classique de l'éducation d'une courtisane prénommée « Manon » – allusion ? – dans le Paris contemporain est précédé de l'autobiographie d'une adolescente provençale. Le lien entre les deux récits est la rencontre fortuite des héroïnes-narratrices à la façon des récits enchâssés classiques, et le destinataire des deux récits, auditeur ou lecteur – notre double – est un « cher Comte », un « cher bienfaiteur » qui joue aussi le rôle de deus ex machina, si l'on peut dire, en rendant – enfin – femme la narratrice principale après lui avoir prodigué quelques leçons de philosophie positive. Jusque-là rien que de très commun pour des lecteurs de Prévost, de Marivaux, de Mouhy... ou de d'Argens⁸¹. Au récit-cadre gigogne s'agglutinent deux épisodes d'apparence secondaire : les expériences « mystiques » d'Éradice avec le père Dirrag et l'éducation « philosophique » de Thérèse par les soins délicatement pervers de Mme C. et de l'abbé T. De fait, ces épisodes fournissent l'épine dorsale du roman : la science expérimentale dont Thérèse est le voveur-laborantin apporte la matière des conclusions dont le dialogue entre l'abbé T. et Mme C. produit les lois. La faiblesse du roman vient de ce que le cycle d'éducation de Thérèse, vécu « de bonne foi » (p. 8, 12) – écho intéressant –, semble alors arriver à son terme. La seconde partie épelant les expériences de « femme du

81 - Par exemple, les Mémoires de Mademoiselle de Mainville ou le feint chevalier, Amsterdam, la Société, 1750 (Ars. : 8° NF 4850). Dédicace à l'Ombre de Bayle signée d'Argens. Roman-mémoires à la première personne, qui court la poste pour l'intrigue. Divers récits insérés, dont l'« Histoire de Catin Salo », fille d'auberge très libérale.

monde » de la Bois-Laurier – on appelait ainsi les prostituées⁸² –, paraît une de ces biographies à la Gourdan ou à la Paris⁸³, deux fameuses entremetteuses du temps, dont l'intérêt est aussi peu varié que les égarements sexuels qu'elles rapportent. Du roman d'éducation, on passe au journal de prostitution. On soupçonnerait une réécriture destinée à épicer le breuvage et à permettre de multiplier les gravures de « positions » qui sont plus nombreuses dans la seconde partie des éditions illustrées. Au cours du préambule-programme de la narratrice, il n'est d'ailleurs question que de son « histoire », des « scènes mystiques » de Dirrag-Éradice et des « aventures » de Mme C. et de l'abbé T. : la Bois-Laurier, qu'on attendrait ici, en est curieusement absente. Une liste d'ouvrages proscrits par la police en 1748 dénonce d'ailleurs deux ouvrages distincts : « Thérèse philosophe » et l'« Histoire de Mlle de Boislaurier, suite de Thérèse philosophe »⁸⁴ Et l'imprimeur-mouche Bonin annonce au Magistrat le 23 novembre 1748 : « L'Histoire de Mlle de Bois-Laurier, suite de Thérèse philosophe, finira la semaine prochaine »⁸⁵.

L'habileté du romancier est ailleurs, dans une utilisation très raffinée des rythmes temporels : temps « historique » de l'enfance de Thérèse ; temps brusquement ralenti, « microscopique », pendant la séance de voyeurisme où fonctionne le « cordon de saint François » manié de main de maître par l'obscène ecclésiastique ; temps apaisé, « hors du temps », durant les entretiens de Mme C. et de l'abbé T. ; temps fortement scandé, « mécanique » pour les activités minutées et tarifées de la Bois-Laurier ; temps « reposé », enfin, dans les pages de conclusion où Thérèse rejoint, du temps du récit, celui de la vraie vie. Cela donne au roman une variété de couleurs qui fait de cet assez court récit une œuvre polyphonique. L'autre originalité du texte vient de ce que l'héroïne éponyme reste extérieure au récit qu'elle fait : le statut de voyeur et d'auditeur est le seul qui lui soit permis. Thérèse sert de truchement, le plus souvent muet, au spectacle du monde qu'elle restitue dans le silence du récit qui n'est audible que pour le « cher Comte ». L'autisme de Thérèse se révèle dans sa passion, découverte très jeune, de l'autoérotisme.

Ce roman où l'organe de la génération est exhibé à tout propos fonde sa bizarre originalité, dont Sade put se souvenir⁸⁶, sur un exploit hors du com-

82 - Voir la liste alphabétique des « femmes du monde » établie par l'inspecteur Meunier, qui fournissait le roi en rapports quotidiens sur les vices de la capitale (Ars., ms. 10243-10244).

83 - Citons Les Canevas de la Paris ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'hôtel du Roule, « À la porte de Chaillot », [1750], de B. Mouffle d'Angerville et de M.-A. Rochon de Chabannes : on y lit la vie édifiante de la Paris (avec les « Règlements » de son établissement) et celle d'Émilie, intitulée : « Les ressources du Palais Royal ».

84 - « Ouvrages permis et non permis. 1748 » (Ars., ms. 10301).

85 - Ars., ms. 10301.

86 - La Martaine des Cent-vingt journées de Sodome et la Durand de l'Histoire de Juliette.

mun pour les deux héroïnes : rester physiquement, sinon mentalement, vierge au milieu des plus débauches les plus brutales. La Bois-Laurier n'en a qu'un demi mérite – très profitable à l'entremetteuse qui gère sa carrière : la « nature » l'a conformée de telle manière qu'elle conserve un « hymen » intact après les assauts répétés de la « nature » masculine. Guidée dès l'enfance par « la simple nature » et son « tempérament », Thérèse n'a besoin de personne pour connaître le plaisir : vierge, mais non « impollue », elle a trouvé en elle-même les voies ultimes de la sensualité épanouie, dont les descriptions physiologiques très précises forment un véritable manuel d'érotologie appliquée : « Je ne sentais rien pour trop sentir » (p. 49). La Bois-Laurier fait métier de son incapacité à consommer physiquement avec autrui ; Thérèse érige la masturbation en pratique absolue : ancien fantasme libertin de l'hermaphrodisme premier de l'humanité exprimé, entre autres, dans La Terre australe connue (1676) de Gabriel de Foigny. Le sexe serpenteur du P. Dirrag évoque autant le Tentateur de la Genèse que le serpent violeur de Foigny, créateur de « l'homme » monosexué et incomplet⁸⁷. Thérèse philosophe, loin d'être un hymne à la sexualité partagée, est, pour reprendre une expression de La Mettrie, « l'école de la volupté ». Pour être total, le plaisir doit être nécessairement solitaire ; ainsi il ne perturbe pas le libre jeu social – « l'ordre établi », selon la formule de l'abbé T. – et ne succombe pas aux formes dégradées du piège serpenteur : le couple et la génération. La « petite fille ad hoc » de l'abbé T. est un substitut pour intellectuel (« un pot de chambre pour pisser ») à cette activité solitaire. Le saphisme de la Bois-Laurier et de Mme C. et le goût « antiphysique » vont dans la même direction. À la fin du roman, dans un happy end maladroit, Thérèse sacrifie sa virginité au Comte : renonciation à soi-même et à sa « philosophie » qui rappelle la belle, tragique et décevante conclusion américaine de Manon Lescaut.

Thérèse ne devient pas « philosophe » par une quelconque appréhension du monde des idées ; elle apprend à jouir, ce qui représente la forme la plus parfaite et la plus « matérielle » de la pensée. La jouissance physique exclut toute considération morale : « L'âme n'a de volonté, n'est déterminée que par les sensations, que par la matière » ; conclusion sur « l'âme matérielle » qui trahit au-delà de proclamations déistes (« Il y a un Dieu, nous devons l'aimer parce que c'est un Être souverainement bon et parfait ») une profonde dichotomie entre le divin et l'humain. La critique des religions révélées faite par l'abbé T. est tout à fait secondaire dans l'éducation de Thérèse : on n'y trouve qu'un résumé des thèses rassassées dans les traités philosophiques clandestins du temps, et il n'est pas étonnant d'y rencontrer des lambeaux de tel ou tel. Plus essentielle – et c'est ce qui ne dut pas déplaire à Sade – est la réflexion sur la liberté humaine ou plutôt sur sa négation. L'être vivant étant le fruit de la volonté divine, abso-

87 - Ch. IX (éd. Pierre Ronzeaud, Paris, STFM, 1990, p. 167-170).

lue, mécanique, définitive, il ne peut avoir que l'illusion d'être libre. Ses « organes » le conduisent ; ses pulsions le dirigent. Ni bons ni mauvais, ses actes sont nécessaires et donc dépourvus de toute coloration morale. « Et si nous ne sommes pas libres, comment pouvons-nous pécher ? » (p. 50). La punition des méchants devient alors du seul ressort de la société civile qui protège ainsi le pacte social ; mais toute acte asocial – fût-il celui du P. Dirrag avec Éradice – qui ne perturbe pas ouvertement « l'intérêt public » est acceptable. Ce sont des vérités « philosophiques » réservées au petit nombre des forts : « révéler aux sots des vérités qu'ils ne sentiraient pas ou desquelles ils abuseraient » (p. 56) serait la source de l'anarchie sociale. Il faut au peuple des « règles, qui, dans le fond, ne sont utiles qu'au bien de la société, sous le voile de la religion » (ibid.).

On reconnaît là les principes de la très aristocratique – et voltairienne – philosophie des Lumières⁸⁸. Du moins est-ce la philosophie de l'abbé T., qui forme avec Mme C. un couple préfigurant celui de Valmont-Merteuil dans Les Liaisons dangereuses. Comme Mme de Merteuil, Mme C. est une jeune veuve qui excite ses sens par la lecture de romans libertins et qui a pris le parti de satisfaire ses fantaisies libertines dans la discrétion sociale la plus totale. Elle enseigne à Thérèse les règles du libertinage à petit bruit : Cécile sera de même l'écolière de Merteuil. Dans sa complicité avec l'abbé T., amant et magister, Mme C. pratique cette « petite oie »⁸⁹ de la jouissance physique et philosophique qui les satisfait tous deux, quitte à mettre en tiers Thérèse dans leurs divers ébats. On sait que le couple Merteuil-Valmont trouvera ce bonheur apaisé trop fade et, peut-être, impossible dans la durée. Thérèse philosophe est un hymne à la « mécanique » du plaisir⁹⁰ ; ce n'est pas la description de la fin d'un monde.

Thérèse resta fille

Thérèse philosophe reste pour l'essentiel un roman sans postérité. Poursuivi dès sa parution⁹¹, il ne suscita que d'obscur répliques et de faibles pastiches. L'Anti-Thérèse ou Juliette philosophe, nouvelle messine véritable par M. de

88 - En 1763, l'éditeur presque anonyme (J.C.P.D.) de l'Examen de la religion insiste sur cet aspect du texte : « Ce livre n'est pas fait pour la foule insensée du peuple, trop grossier dans ses perceptions » (éd. G. Mori, op. cit., p. 376).

89 - *Prélude à l'acte de chair* (Marie-Françoise Le Pennec, Petit glossaire du langage érotique aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, Borderie, 1979, p. 84).

90 - Les références physiologiques sont nombreuses, comme nous l'avons déjà remarqué. Les formules qui renvoient à « l'homme-machine » méritent attention à cette date, « Thérèse se procure machinalement des plaisirs charnels » (p. 29 ; même adjectif, p. 93), : la « mécanique de la fabrique du genre humain (p. 36, variante p. 42), « le mécanique » (p. 76), « ces machines lourdement organisées, ces espèces d'automates accoutumés à penser par l'organe d'autrui » (p. 94, même expression verbale, p. 83), etc.

91 - Françoise Weil signale encore des saisies en 1763 et 1767 (Livres interdits, livres persécutés, 1720-1770, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, n° 548).

T***⁹² est, cette fois-ci, un ouvrage heureusement anonyme. L'« Épitre à mon ami » qui ouvre le roman, attaque Thérèse pour « l'obscénité de ses anecdotes » (p. III). « Le choix des expressions, la légèreté du style, la vivacité des couleurs, la hardiesse des portraits ne rendent pas les situations plus permises », conclut prudemment le romancier qui ne dédaigne pas cependant de profiter de l'aura scandaleuse de son anti-modèle. Ce roman-mémoires à la première personne affiche une morale libérale et vertueuse ; l'auteur est un réformé, fort critique à l'égard de l'Église catholique et des faux dévots (p. 195-198 : anecdote du faux ermite). Son héroïne, une Juliette qui n'a rien à voir avec celle de Sade, philosophe à sa manière : « Eh, messieurs, ne vous flattez pas tant, apprenez une fois qu'on peut penser bien sans penser comme vous » (p. 11). Encore, faut-il penser. Si l'auteur reprend à Thérèse la technique des « dissertations », il avoue la difficulté de retenir le lecteur par des hors-d'œuvre peu romanesques (p. 250). Pour le dédommager de ces pensums, il fait voyager ses héros de la Lorraine à Malte, avec attaque de barbaresques et long séjour en Sicile : mais cet air du large ne rend pas plus attrayante la « nouvelle [...] véritable » – genre largement obsolète en ce milieu du XVIII^e siècle. La Nouvelle Thérèse ou la Protestante philosophe, histoire sérieuse et galante⁹³, est un autre roman-mémoires à la première personne qui se bat les flans pour égaler son modèle ; bien inutilement, d'ailleurs. Une jeune et innocente protestante mise au couvent amène les longues litanies attendues – et ressassées dans les années 1770 – contre les cagots et le catholicisme. C'est dans les dernières pages que le récit devient brusquement obscène avec l'utilisation en situation d'un godemiché original par Thérèse et par une religieuse avant l'apparition d'une navrante banalité d'un moine paillard qui rétablit l'ordre naturel des choses. Écrit assez lourdement, surchargé de discours, ce roman à peine ébauché pourrait être inachevé. Décidément, Thérèse philosophe était inimitable.

Il y a plusieurs manières de lire ce roman. Quelle que soit celle que l'on choisisse, il a un charme particulier. Il court, il s'arrête, il musarde, il fait penser, rêver peut-être. Ce nouveau « chef-d'œuvre d'un inconnu » est un diamant noir dans notre littérature des Lumières.

François Moureau

92 - La Haye, Etienne Louis Saurel, 1750. Ars. : rés 8° B L 355507 (reliure française en veau, dos lisse à la grotesque).

93 - « Londres, Jean Desbordes », 1774, in-8°, 96 p. BnF, Enfer 1310. Impression et reliure françaises en maroquin rouge (remboitage)

Notre édition est fondée sur l'exemplaire Enfer 403 de la BnF, qui devrait être l'édition liégeoise. Les coquilles ont été corrigées.

Les vingt et une illustrations choisies ne proviennent pas des premières éditions, mais de la campagne de gravures la plus raffinée, sinon la moins explicite. De format « Cazin », elles sont reprises de l'exemplaire Enfer 406-407 : « Londres », 1785. Les dessins de Borel ont été gravés par Elluin.